

Direction : Direction Générale des Service Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF :

OBJET : Demande de subvention de fonctionnement, auprès de la Région dans le cadre du Contrat de Ville 2005. Approbation des projets et des budgets prévisionnels des associations "ANGI" (Association Nouvelle Génération Immigrée) et "Autour de Vous" reversement de la subvention régionale à ces deux associations.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la convention passée entre la Ville et le Conseil Régional relative aux subventions de fonctionnement dans le cadre de la Politique de la Ville, adoptée par délibération du conseil municipal du 24 septembre 2002,

Vu les projets et les budgets prévisionnels présentés par les associations « ANGI » et « Autour de vous »,

Vu le budget communal,

A l'Unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Adopte les projets et les budgets prévisionnels des trois actions présentées par les Associations « ANGI » et « Autour de vous » (ci-annexés).

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement de 22.867 € (vingt deux mille huit cent soixante sept euros) auprès du Conseil Régional.

ARTICLE 3 : La subvention obtenue sera reversée aux deux associations bénéficiaires :

- ANGI : 12 867 € (douze mille huit cent soixante sept euros)
- Autour de vous : 10 000 € (dix mille euros)

ARTICLE 4 : La recette et la dépense seront inscrites respectivement aux imputations suivantes : 304/7472/020 et 304/6574/40.

Le Maire.